



*Mairie de Fressines*

## MAIRIE DE FRESSINES

### PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Le trente juin deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Fressines, sous la présidence de M. FOUCHÉ Patrice, maire suite à sa convocation en date du 25 juin 2020.

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, BOUGEOIS Chantal, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, RULLIER David, DURAND Sébastien, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud, CHENU Victor.  
Conseiller municipal supplémentaire présent : CHAIGNEAU Patrick

#### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUGEOIS Chantal est désignée secrétaire de séance.

#### 2 – APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2020.

#### 3 - VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Madame GIRAUD Marie-Claude présente le tableau travaillé par la commission information pour l'attribution des subventions aux associations communales. Aucune subvention n'est accordée aux associations hors communes.

La proposition d'attribution totale est de 6 670 € soit une augmentation d'environ 5% par rapport à 2019.

A.C.C.A.	650 €
A.P.E.	620 €
ASS PÉTANQUE LOISIRS	250 €
ASS SCOLAIRE	300 €
CUMAV	320 €
ECOLE DE MUSIQUE	620 €
ECOLE DU SPORT	340 €
FRESSINES EN FETE	495 €
FRESSINES.NET	545 €
FRESS'SCENE	225 €
GYM VOLONTAIRE	420 €
LA TRIBU DE TAMALOUS	380 €
LES FRESSI-NOUS	245 €
PING PONG	495 €
FOOT LOISIRS	315 €
U.S.E.P.	330 €
Protection civile de la Crèche	120 €

M. le maire invite les membres élus d'association : GIRAUD Marie-Claude, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, RULLIER David, GIRAUD Arnaud, à ne pas participer au vote.

Les membres du conseil n'émettent aucune observation particulière.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, soit 14 votants, la proposition de demande de subventions aux associations telle que présentée.

#### **4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le maire présente le tableau des taxes locales avec les bases prévisionnelles transmises par les services de l'Etat et une simulation avec et sans augmentation du taux.

Concernant la taxe d'habitation, les élus n'ont plus à voter le taux. Les communes recevront des compensations de l'Etat basées sur le taux de référence qui est celui voté en 2017.

Reste donc la taxe foncière sur le bâti et non bâti, taux que la commune peut modifier. Ces deux taux étant d'ores et déjà très élevés sur la commune de Fressines, M. le maire propose de les maintenir à leur niveau actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels pour l'année 2020

- Taxe foncière (bâti)..... 18,85%
- Taxe foncière (non bâti) ..... 78,17%

#### **5 – VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance de la dernière version du budget 2020 qui a été légèrement modifiée par rapport à ce qui avait été proposé lors du dernier conseil municipal. Il est à noter que le chiffre du FCTVA de 2019, portant sur l'année 2017, est désormais connu et s'élève à 125 574,71 €. Ce supplément de recette est ventilé en dépense sur le projet de construction d'un local commercial.

Mme BRILLAUD informe les membres du conseil que le Conseil Départemental a mis en place un Fonds de soutien aux collectivités pour les petits chantiers (aide de 50% du montant des travaux HT à hauteur de 10 000 €), à condition que les travaux soient terminés avant le 31 décembre. A voir si les projets de la commune sont éligibles, Mme BRILLAUD laisse des documents à étudier.

Le budget s'équilibre ainsi à 1 350 611,00 € en section de fonctionnement et à 880 411,00 € en section d'investissement.

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, le budget de la commune est voté par le conseil municipal avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **6 - VOTE DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le maire présente le budget photovoltaïque qui retrace les opérations budgétaires des panneaux photovoltaïques installés sur le restaurant scolaire.

Le budget s'équilibre ainsi à 3 954,00 € en section de fonctionnement et à 6 565,00 € en section d'investissement.

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, le budget annexe photovoltaïque est voté par le conseil municipal. avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

#### **7 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Par délibération du 24 mai 2020, le conseil municipal a accordé une délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Les services de la Préfecture ont signalé que deux points de cette délibération ne font pas l'objet d'une définition suffisamment précise et ne déterminent pas les limites ou conditions fixées par le conseil municipal. Il s'agit des points n°15 et n°21 concernant les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme articles L.211-2, L.213-3 et L.214-1.

Une précision doit être apportée sur le seuil du droit de préemption. Il est proposé de porter ce seuil à 1 000 000 € pour les deux points.

Les élus acceptent cette proposition et après délibération décident à l'unanimité d'annuler la délibération 20/2020 du 24 mai 2020 concernant les délégations du conseil municipal au maire et décide de délibérer à nouveau en apportant la précision du seuil fixé à 1 000 000 €.

## **8 – DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le maire indique que suite à la demande de la Préfecture il est demandé au conseil municipal de désigner un référent en sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur ROUSSEAUX Patrick référent en sécurité routière.

## **9 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIGIL**

La convention de partenariat SIGIL qui lie la commune au SIEDS porteur du projet et aux partenaires associés, arrive à son échéance au bout de 5 ans, il y a donc lieu de le renouveler.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- De s'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de sept cent euros (700),
- D'accepter la convention de renouvellement pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- D'autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.

## **10 - TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Mme LEDOUX fait part du compte rendu de la commission école qui propose une augmentation de 1% des tarifs pour la cantine et la garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, soit :

**Cantine scolaire :**  
Enfants : **2,37 €** le repas  
Adultes et enseignants : **5,15 €**

(La subvention délivrée par l'inspection académique sera déduite du prix du repas des enseignants pouvant y prétendre).

**Garderie scolaire :**

- La vacation du matin : **1,59 €**
- La vacation du soir :  
de 16h00 à 18h00 : **1,59 €**  
de 18h00 à 18h45 : **1,07 €** (en plus)
- Dépassement au-delà de 12h30 le mercredi ou après 18h45 : **7,00 €** (en plus de la vacation, soit dans ce cas un total de **9,66 €** le soir).

Mme LEDOUX informe le conseil de la suppression de la régie cantine en septembre, la facturation de la cantine sera cumulée avec celle de la garderie et transmise aux familles par période scolaire à chaque vacances scolaires.

Une discussion s'engage entre les élus sur le problème de factures d'un montant élevé dès lors qu'une famille a plusieurs enfants scolarisés.

Aucune autre observation n'étant émise, le conseil municipal accepte à 17 voix pour, 1 voix contre, DURAND Sébastien, et 1 abstention, RULLIER David, l'ensemble des tarifs applicables à la rentrée de septembre 2020.

## **11 - PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE PIERRE MOINOT ET CONVENTION DE DELEGATION DU TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA NOUVELLE AQUITAINE**

Dans le cadre du renouvellement des marchés de transports scolaires sur le territoire des Deux-Sèvres, le service transport Nouvelle Aquitaine a mis en place une nouvelle convention de délégation de la compétence des transports scolaires.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette convention de délégation ainsi que l'avenant n°1 concernant l'adaptation de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports.

Monsieur le maire propose également que la commune participe aux frais de transports pour les élèves de maternelle et primaire de l'école Pierre Moinot et domiciliés à Fressines à hauteur de 30 € par enfant et par an.

Il est à noter que les inscriptions auprès du service du transport doivent se faire avant le 20 juillet sinon il existe des frais de dossier.

Concernant l'accompagnatrice une fiche de poste doit être élaborée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- de valider la convention de délégation de la compétence des transports scolaires et charge monsieur le maire de la signer,

- de valider l'avenant n° 1 à la convention concernant l'adaptation de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports et charge monsieur le maire de le signer,

- la participation de la commune aux frais de transports pour les élèves de maternelle et primaire de l'école Pierre Moinot et domiciliés à Fressines à hauteur de 30 € par enfant et par an.

## **12 - TARIF ET CONVENTION AVEC L'ACCA POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS**

Lors du dernier conseil municipal la délibération concernant le tarif et convention avec l'ACCA pour la destruction des nids de frelons avait été prise alors qu'elle n'était pas à l'ordre du jour.

Il convient dès lors de reprendre cette délibération.

Le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 serait de 30 € avec signature d'une convention avec un apiculteur et l'association des chasseurs. L'apiculteur n'intervient seul que pour les nids situés à une hauteur atteignable, les nids inaccessibles faisant l'objet de tirs croisés des chasseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la convention, autorise monsieur le maire à la signer et de faire participer à hauteur de 30 € la personne faisant la demande d'intervention à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## **13 – OUVERTURE DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE SUITE AVANCEMENT DE GRADE**

Considérant les possibilités d'évolution de carrière des agents communaux et suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion en date du 1<sup>er</sup> mars 2020 pour l'avancement de grade de Mme DECOU Laurence, monsieur le maire propose une ouverture de poste, d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour un temps de travail hebdomadaire de 27,92/35<sup>ème</sup>.

Monsieur DECOU ne participe pas au vote.

La proposition est acceptée avec 18 voix pour.

## **14 – RETROCESSION DE VOIRIE PARCELLE AI 457 RUE DU LAVOIR (REGULARISATION)**

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée AI 457 appartenant à M. et Mme THOMAS Claude a été intégrée au domaine public avec leur accord afin de permettre l'élargissement de la voirie rue du Lavoir il y a quelques années. L'acte administratif de rétrocession pour l'euro symbolique n'a jamais été fait.

M.THOMAS Claude a procédé à une division parcellaire en janvier 2019 avec un arrêté d'autorisation du maire en date du 06/01/2019, dans le but d'une vente des parcelles.

Monsieur le maire indique que le conseil municipal avait délibéré en date du 25/02/2020 afin de régulariser la situation mais :

Vu le changement d'équipe municipale suite aux élections du 15 mars 2020,  
Vu le changement de notaire procédé par M. THOMAS,  
Vu la demande du nouveau notaire de M. THOMAS, maître COUCHÉ en date du 18 juin 2020,  
Monsieur le maire propose de délibérer à nouveau afin de pouvoir régulariser la rétrocession de la parcelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte d'acquérir la parcelle AI 457 pour l'euro symbolique et charge monsieur le maire de signer l'acte. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

## **15 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission information/communication**

Le prochain Fressines info sera distribué la semaine prochaine.

Le bureau propose l'annulation des festivités du 14 juillet, étant donné les restrictions liées au COVID et notamment la nécessité de ne pas avoir de rassemblement de plus de 10 personnes dans les espaces publics.

Cette proposition soumise au vote est acceptée avec 18 voix pour et une abstention, DURAND Sébastien.

### **Commission voirie/bâtiment**

La prochaine réunion aura lieu le 10 ou 15 septembre, à l'ordre du jour seront présentés les sujets suivants : devis pour le parking derrière la mairie (STPM, Bonneau) ; devis pour la rue des prés ; devis pour l'atelier ; gestion des espaces verts.

La commission informe des dépenses imprévues non budgétées : chauffe-eau de la réserve de la cantine 459,93 € avec installation par les agents de la commune, changement d'un rivet en zinc du hall de l'église 729 €.

Les travaux de l'église sont terminés, il reste le nettoyage de l'intérieur ainsi que le démontage des filets.

Le PATA sera effectué le 9 juillet.

De nombreux petits travaux sont à effectuer au niveau de l'école, ils seront faits en régie.

Concernant les travaux d'enfouissement des lignes HTA, une 6<sup>ème</sup> zone d'enfouissement est prévue, entre le local chasseur et le village antenne. L'ensemble sera fini avant la rentrée scolaire. Il est à noter que toute la rue de la Mayenne sera refaite par un monocouche et la rue de la Treille par un bicouche. Comme il avait été fait la demande, une réunion de chantier a lieu toutes les semaines.

### **Commission école**

Les tarifs ont été vu en délibération ci-dessus, le règlement sera donc corrigé avec ces nouveaux chiffres ainsi qu'un article supplémentaire concernant les vêtements.

Mme LEDOUX a travaillé avec M. Victor CHENU pour voir ce qui peut être mis en place au niveau du conseil municipal des jeunes, leur demande à l'heure actuelle porte sur le souhait d'avoir un lieu où se réunir et écouter de la musique.

### **Commission sécurité/environnement**

Monsieur ROUSSEAUX indique que lors de la réunion de jeudi dernier une ébauche de projet a été réalisée. Ce projet porterait sur le nettoyage de la nature organisé le 25, 26 et 27 septembre par Leclerc. Les lieux identifiés comme les plus sales sont la RD5/RD7, mais se pose alors le problème de la sécurité. 5 personnes par lieu pourraient être envisagé un samedi.

M. DUPEU trouverait bien d'y associer la population, ce à quoi M. ROUSSEAUX répond qu'il faudrait, soit être peu nombreux, soit multiplier les lieux d'intervention.

A la question, les élus veulent-ils participer à cette action ? les élus ont répondu avec 15 voix pour, et 4 abstentions.

## **Commission CCAS**

La dernière réunion date du 24 juin 2020.

Sur la commune il y a environ 170 personnes qui sont âgées de plus de 70 ans. Pendant la période du confinement une vingtaine a été jointe au téléphone et des masques leur ont été distribués par la protection civile.

Dans un deuxième temps il y eu distribution de masques pour l'ensemble des personnes de la commune qui en avaient exprimé le besoin, malheureusement il reste une trentaine de foyers qui ne se sont pas déplacés pour la récupération.

Les cinq membres extérieurs du CCAS sont : Mmes PIOT Marylène, DECOU Corinne, SAVARIAU Dany, Mrs CHAIGNEAU Michel, DAMOUR Yannick., Mme BALOTHE est élue vice-présidente du CCAS.

La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet, avec vote du budget.

## **16 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le maire informe que toutes les salles communales ont été réouvertes avec des conditions portant sur le nombre de personnes présentes : 50 personnes au maximum dans la salle des fêtes, 10 personnes au maximum dans toutes les autres salles ; sur la signature d'un courrier d'engagement du respect des règles pour chaque utilisateur et sur l'instauration d'un « vide sanitaire » de 24h entre chaque utilisation de salle.

Les gens du voyage installés à la Croix Ganne sont partis plus tard qu'à la date indiquée et ont laissé un terrain propre, les poubelles prêtées sont à récupérer.

Il est à noter que deux agents sont en arrêt, une secrétaire pour un bras cassé et un agent technique pour une opération du genou.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 19h00 avec pour ordre du jour unique la désignation de cinq délégués et 3 suppléants qui voteront pour les sénatoriales. Ce scrutin sur liste se fera à bulletin secret. Les élus recevront juste un mail de rappel avec le décret ministériel portant convocation.

Le prochain conseil municipal concernant les affaires de la commune aura lieu le 21 juillet à 20h30.

## **17- QUESTIONS DIVERSES**

Le forum des associations aura lieu le samedi 29 août à la salle des fêtes de la commune.

Le cocktail dinatoire initialement prévu le vendredi 3 juillet ne pourra pas avoir lieu du fait de la limitation du nombre de personnes dans un lieu public, il est reporté au mois de septembre.

Fin de la séance : 22h35

Conseil municipal du 30 juin 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		